



COORDINATION HANDICAP ET AUTONOMIE VIE AUTONOME FRANCE

Dans ces moments de plaisir ou tout n'est que générosité, pardon, et don de soi, nous avons donc voulu ajouter notre pierre à cet édifice en rectifiant nos propos quelque peu critiques de cette année passée....

(Si toutefois vous trouviez que ce qui suit ressemble un peu trop à un rapport du conseil général nous vous prions de bien vouloir nous en excuser car ce ne serait absolument pas volontaire.)

Oui, il est temps maintenant de remercier tous les acteurs et surtout les décideurs de la MDPH35, pour le travail considérable accompli depuis la création de cet établissement.

Avant tout nous devons féliciter cette maison départementale pour l'excellence de sa gestion financière. En effet, le département a ainsi reçu de la CNSA, entre 2006 à 2008 plus de **22,5 millions** d'euros (compte 74 782) pour financer les charges liées à la PCH (compte 65 1121), et elle n'a dépensé que **14 millions** d'euros dans cette même période, montrant par là un souci de non gaspillage tellement rare de nos jours.

Pour une fois les promesses faites par son directeur de « ne pas laisser un carnet de chèques ouvert à l'accueil », a été tenue, et c'est tout à son honneur.

Certes, certains esprits chafouins pourront penser que cet argent aurait été mieux placé dans la satisfaction des « besoins » des personnes handicapées, mais par ces temps de crise, l'heure n'est plus aux dépenses irraisonnées... Il faut rendre hommage en effet à tous ceux qui freinent les désirs aussi fantasques que déraisonnables des personnes handicapées (certaines ont même demandé des robinets en or...si, si, on l'a entendu...), que ce soit dans le nombre d'heures d'aide humaine ou d'aménagement du logement et du véhicule. A chaque fois l'équipe pluridisciplinaire et son animateur savent faire la part du vrai et du faux dans ces demandes, accordant ainsi le strict, strict... nécessaire.

Comment ne peut on pas s'enthousiasmer du fantastique travail de réorganisation qui a été réalisé depuis deux ans déjà. En 2007 un remarquable bilan d'étape a été effectué, dont l'une des demandes a été concrétisée cette année par un audit externe qui devrait déboucher, n'en doutons pas, par la création de commissions chargées de vérifier si rien n'a été oublié.

Evidemment, d'aucuns diront que les mesures simples préconisées par les personnes handicapées ou leurs représentants n'ont pas été mises en place, mais que diable, il faut bien commencer par quelque chose, et le reste suivra....et comme on l'a souvent entendu, « laissons du temps au temps... ».

Ce qui nous semble important dans ces deux enquêtes c'est que la voix des personnes handicapées, à travers leurs associations, a été « écoutée »....., mais... mieux vaut laisser à des professionnels le soin d'apporter les solutions adéquates, elles savent mieux que personne ce qui est nécessaire pour le respect des demandes des personnes handicapées sur notre département.

D'ailleurs, pour se convaincre du bien fondé de l'efficacité de toutes ces structures d'écoute le directeur n'a t il pas déclaré que les délais pour l'instruction des dossiers PCH étaient maintenant de 4 mois, alors que demander de plus, hein ?

Peut être que « certains » dossiers semblent avoir échappé à cette règle, mais pour rester dans les platitudes, ce sont sûrement des exceptions qui confirment « LA » règle, et puis il y aura toujours des

mécontents...

Voilà, c'est fait...et pour conclure, la nouvelle année étant source de bonnes résolutions et de souhaits, un des nôtres serait que nous n'ayons plus une telle lettre à faire l'an prochain, le bon fonctionnement de la MDPH35 devenant une chose normale...

Mais dans tous les cas, meilleure année 2009.

Yves mallet
Correspondant départemental CHA